

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2023 OUVERTE À 19h30**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-015**

**Modification des tarifs municipaux pour l'année 2023**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Yannick KAWA à Madame Elodie DONDIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

Madame Nolwen PORCEILLON à Madame Floriane ESCOLANO

Madame Olivia REBOULET à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Jean-Claude PÉPIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Elisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le conseil municipal a adopté les tarifs publics 2023 lors de sa précédente séance le 5 décembre 2022.

La Préfecture de Haute-Savoie a informé la commune par courrier le 30 décembre 2022 d'une irrégularité sur les tarifs de location à des personnes physiques de la salle de l'Oppidum et de la salle du Lac, lesquels ne peuvent être gratuits.

Ce sont les disposition générales de l'article L2125-1 du code général de propriété des personnes publiques : « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.* ».

Il est également précisé par la Préfecture qu'au regard du motif de la mise à disposition des salles, la commune peut fixer une redevance à l'euro symbolique. Pour suivre les recommandations de la Préfecture il est proposé au conseil municipal de modifier la liste des tarifs publics 2023, catégorie 7 - Location d'équipements communaux - comme suit :

<b>Salle Oppidum</b>	Particulier Balméens - Sépulture	<b>1,00 €</b>
<b>Salle du Lac (Ex - Point I)</b>	Particulier Balméens - Sépulture	<b>1,00 €</b>

La Commune dispose d'un emplacement de stationnement de taxi pour lequel il appartient au conseil municipal de se prononcer chaque année sur le montant du droit de stationnement. Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de stationnement des taxis comme suit :

<b>Droits de voirie – Stationnement des taxis</b>	Tarif annuel pour une ADS	<b>400 €</b>
---	---------------------------	--------------

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n° 2022-091 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Approuve les modifications apportées aux tarifs publics pour l'année 2023 annexés à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Elisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 04/02/2023  
De sa publication le 04/02/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 04/02/2023

Reçu en préfecture le 04/02/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230130-DEL\_2023\_015-DE

## **Annexe à la délibération n° 2023-015**

Modification des tarifs municipaux pour l'année 2023

## Tarifs municipaux 2023

<b>1 - Occupation du domaine public</b>		
Droits de voirie - Commerçants hors marché : Stationnement commerçant sur la place publique (hors marché : camions outillages, commerçants ambulants ...)	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	<b>30,00 €</b>
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	<b>100,00 €</b>
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif année :	<b>300,00 €</b>
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	<b>50,00 €</b>
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	<b>150,00 €</b>
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif année :	<b>450,00 €</b>
Droits de voirie - Commerçants du marché : Tarifs exprimés pour un mètre linéaire (1 ml)	Exposant occasionnel	<b>2,00 €</b>
	Exposant inscrit au trimestre	<b>15,00 €</b>
	Exposant inscrit à l'année	<b>40,00 €</b>
Droits de voirie - Espaces de vente : Droit d'occupation du domaine public pour l'installation d'un espace de vente fixe (ex : espace commercial projet immobilier ...)	Inférieur ou égal à 30 mètres carrés - Tarif mois :	<b>250,00 €</b>
	Supérieur à 30 mètres carrés - Tarif mois :	<b>400,00 €</b>
Droits de voirie - Manifestations : Droit d'occupation du domaine public pour organisation d'une manifestation	Par une association balméenne (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	<b>50,00 €</b>
	Par une association extérieure (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	<b>50,00 €</b>
	Par une entreprise ou un organisme autre qu'associatif - Tarif jour :	<b>100,00 €</b>
Aire de stationnement campings cars – Domaine du Tornet (dont eau et vidange)	Tarif pour une place par tranche de 24 heures entamées	<b>9,00 €</b>
<b>Droits de voirie – Stationnement des taxis</b>	<b>Tarif annuel pour une ADS</b>	<b>400 €</b>

<b>2 - Culture</b>		
Bibliothèque : Inscription un an date à date (obligatoire pour tout emprunts - Accompagnant obligatoire pour les enfants souhaitant s'inscrire)		<b>GRATUIT</b>
Bibliothèque : Ouvrage perdu, rendu abîmé ou non rendu après 3 rappels	Remplacement à l'identique ou remboursement à sa valeur à neuf + 1,50 € par livre ou 5,50 € par bande dessinée.	
Festival des Arts Scéniques	Tarif adulte - Unitaire	<b>6,00 €</b>
	Tarif adulte - 3 spectacles	<b>15,00 €</b>
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	<b>3,00 €</b>
Hors festival - Spectacles adultes	Tarif adulte - Unitaire	<b>8,00 €</b>
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	<b>4,00 €</b>
Hors festival - Spectacles enfants	Tarif adulte - Unitaire	<b>4,00 €</b>
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	<b>4,00 €</b>

<b>3 - Travaux de reproduction de documents</b>		
Reproduction dossier PLU	Papier	<b>236,00 €</b>
	Cédérom	<b>30,00 €</b>

Photocopies - Documents administratif Tarifs par feuille	Recto A4	<b>0,20 €</b>
	Recto A3	<b>0,30 €</b>
	Recto verso A4	<b>0,30 €</b>
	Recto verso A3	<b>0,50 €</b>

#### 4 - Cimetières

Concession de terrain	Tarif - 30 ans par mètre carré de concession : Simple = 2,5 mètres carrés / Double = 5 mètres carrés	<b>120,00 €</b>
Columbarium	Tarif - 30 ans	<b>675,00 €</b>
Caveau 2 places	Tarif - 30 ans	<b>2 300,00 €</b>
Caveau 4 places	Tarif - 30 ans	<b>3 300,00 €</b>

#### 5 - Location de véhicules

Fiat Scudo : Réserve aux services et associations dont le siège social se situe sur le territoire de l'intercommunalité	Tarif jour - Forfait 200 kilomètres	<b>50,00 €</b>
	Tarif jour - Par kilomètres	<b>0,30 €</b>
Véhicules techniques : Tarifs à l'heure entamée, sans chauffeur	Chariot télescopique	<b>40,00 €</b>
	Camion	<b>40,00 €</b>
	Camionnette	<b>30,00 €</b>
	Pelle mécanique - 5 Tonnes	<b>50,00 €</b>

#### 6 - Mise à disposition d'agents communaux

Mise à disposition d'agents hors conventions : Tarifs à l'heure	Ingénieur	
	Technicien principal de 1ère classe	<b>40,00 €</b>
	Technicien principal de 2ème classe	<b>32,00 €</b>
	Technicien	
	Rédacteur principal de 1ère classe	
	Rédacteur principal de 2ème classe	
	Rédacteur	<b>25,00 €</b>
	Agent de maîtrise principal	
	Agent de maîtrise	<b>27,00 €</b>
	Adjoint technique principal de 1ère classe	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	<b>25,00 €</b>
Adjoint technique	<b>20,00 €</b>	

#### 7 - Location d'équipements communaux

<b><u>Salle de spectacle – Espace 2000</u></b> Capacité - 110 places Tarifs hors spectacles par tranche de 2 heures Tarifs troupes par jour	Hors spectacles - Associations balméennes	<b>GRATUIT</b>
	Hors spectacles - Autres organismes balméens	<b>300,00 €</b>
	Hors spectacles - Organismes extérieurs	<b>500,00 €</b>
	Hors spectacles - Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	<b>75,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	<b>250,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur autres	<b>300,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe professionnelle	<b>400,00 €</b>
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	<b>200,00 €</b>
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur autres	<b>250,00 €</b>

	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe professionnelle	<b>350,00 €</b>
	Caution - Avec matériel son et lumière	<b>3 000,00 €</b>
	Caution - Sans matériel son et lumière	<b>1 200,00 €</b>
<b>Salle des aînés - Espace 2000</b> Capacité - 20 places Tarfis par tranche de 2 heures	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens	<b>50,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	<b>75,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>100,00 €</b>
<b>Salle Georges Daviet :</b> Capacité - 400 places Location du samedi 08h00 au dimanche 18h00	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Location à une association dans le cadre de la Foire de la Bathie	<b>GRATUIT</b>
	Particuliers balméens	<b>700,00 €</b>
	Autres organismes balméens	<b>700,00 €</b>
	Extérieurs	<b>1 500,00 €</b>
	Podium (130 mètres carrés maximum)	<b>150,00 €</b>
	Caution	<b>1 200,00 €</b>
<b>Salle Georges Daviet – Salle Marcel Mercier</b> Capacité - 30-40 places	Priorité des créneaux à l'association occupante Tarifs pour location exceptionnelle	<b>75,00 €</b>
<b>Salle Oppidum :</b> Capacité - 80 places	<b>Particuliers balméens - Sépulture</b>	<b>1,00 €</b>
	Particuliers balméens - Rassemblement	<b>150,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Sépulture	<b>75,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	<b>250,00 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens	<b>200,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>300,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	<b>75,00 €</b>
Caution	<b>600,00 €</b>	
<b>Salle du Lac (Ex - Point I) :</b> Capacité - 40 places	<b>Particuliers balméens - Sépulture</b>	<b>1,00 €</b>
	Particuliers balméens - Rassemblement	<b>150,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Sépulture	<b>75,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	<b>250,00 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens	<b>200,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>300,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	<b>75,00 €</b>
Caution	<b>1 200,00 €</b>	
<b>Salle du Bois Joli :</b> Capacité - 300 places Location du samedi 8h00 au dimanche 18h00	Particuliers balméens	<b>300,00 €</b>
	Particuliers extérieurs	<b>500,00 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens	<b>400,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>600,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	<b>75,00 €</b>
Caution	<b>1 200,00 €</b>	
<b>Halle des Sports et de la Culture :</b>	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune - Lot 01	<b>GRATUIT</b>

Lot 01 - Aire d'évolution sportive Lot 02 - Espace escalade	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune - Lot 02	<b>GRATUIT</b>
	Scolaires de la commune - Lot 01	<b>GRATUIT</b>
	Scolaires de la commune - Lot 02	<b>GRATUIT</b>
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 01	<b>Convention</b>
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 02	<b>Convention</b>
	Autres organismes balméens - Lot 01	<b>1 000,00 €</b>
	Extérieurs - Lot 01	<b>1 500,00 €</b>
	Extérieurs - Lot 02 - Tarif horaire	<b>20,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>

<b>Locations de matériels :</b> Tarifs unitaires	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Particuliers balméens - Stands (de 1 à 5)	<b>50,00 €</b>
	Particuliers balméens - Stands (de 6 à 15)	<b>30,00 €</b>
	Particuliers balméens - Stands (dès 16)	<b>20,00 €</b>
	Caution - Stands (par unité)	<b>600,00 €</b>
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Tables	<b>2,00 €</b>
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Chaises	<b>1,00 €</b>
	Livraison (prestation communale uniquement)	<b>100,00 €</b>

<b>Locations de chalets :</b> Tarifs hebdomadaires et unitaires hors frais de transport	Location aux communes – Tarifs par mètre carré	<b>7,50 €</b>
	Location aux extérieurs - Tarifs par mètre carré	<b>25,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>

<b>Terrain de football synthétique : Edouard Sylvestre</b> Tarifs par manifestation	Associations balméennes	<b>GRATUIT</b>
	Organismes extérieurs	<b>200,00 €</b>

<b>8 - Tarifs particuliers</b>		
Maison Famille Rurale (siège social sur le territoire communal) Tarifs horaires	Salle Georges Daviet	<b>14,00 €</b>
	Salle du Bois Joli	<b>14,00 €</b>
	Terrain de foot	<b>4,50 €</b>
	Halle des sports et de la culture – Lot 01	<b>14,00 €</b>
	Halle des sports et de la culture – Lot 02	<b>14,00 €</b>
Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	Caution pour utilisation d'une salle à l'année	<b>600,00 €</b>
Manifestation exceptionnelle présentant un objectif d'intérêt local	Catégorie 7 - Sur décision du Maire	<b>GRATUIT</b>